SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 27 Mars 2023

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230327-DELIB462023-DE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à AUCHAY SUR VENDEE, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

	TITULAIRES	
CC VENDÉE SÈVRE AUTIZES 12 / 15	CHOLLET Joël	BENET
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	BORDET Bernard	LE MAZEAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLÉ
	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITHON Jacky	PUY DE SERRE
	GUILLON Denis	STE HILAIRE DES LOGES
	HENRIET Christian	ST PIERRE LE VIEUX (suppléant)
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 12 / 14	METAIS Antoine	CHAILLÉ LES MARAIS
	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNÉ LES MARAIS
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	BAUDON Geoffroy	LA TAILLÉE (suppléant)
	LANDAIS Jean-Marie	TRIAIZE
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14 / 22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	PETORIN Jean-Pierre	FONTENAY LE COMTE
	COUTURIER Jacky	FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant)
	BIENVENU Alain	LE LANGON
	MAROT Roger	LONGEVES
	GUIADEUR Jean-Charles	L'ORBRIE (suppléant)
	RIVIERE Jean-Paul	MARSAIS STE RADEGONDE
	PERAUD François	MONTREUIL (suppléant)
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SÉRIGNÉ
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 05 / 10	BOISSON Philippe	LA CHAPELLE AUX LYS
	BIRONNEAU Michel	LA CHATAIGNERAIE
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Totaux Délégués présents : 40/64		

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230327-DELIB462023-DE

Pouvoirs :

LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT	à M. GELOT Jean-Marie
GRELIER Alain	FAYMOREAU	à M. QUILLET Pascal
CHATAIGNÉ Jean-Louis	ST SIGISMOND	à M. POITIIERS Dominique
CHAUSSADAS Claude	PUYRAVAULT	à M. BOURNEL Paul
CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE	à M. LEGERON Joël
CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. BIRONNEAU Michel
LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET	à M. GUENION Christian

Représentés : 07/64

Excusés

RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
BOUCHER Yves-Marie	PETOSSE
BOISSEAU Jérémy	CHARRON
METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
GABORIAU Sébastien	ST PIERRE LE VIEUX
ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
LUCAS Noëlla	L'ORBRIE
LAMY Judicaël	LA TAILLEE

Total présents et représentés : 47/64

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : ECHANGE FONCIER EN PREVISION DU PTGE DES AUTIZES DELIB N°46 CS DU 27-03-2023

Le SmVSA dispose d'un excédent foncier de 1.74 ha de terres labourables sur la Commune de Benet (ZI 013) au pied de la réserve dite du Mazeau.

M. Quillet, exploitant les parcelles qui la jouxte aimerait pouvoir l'acquérir en vue de disposer d'un îlot de culture plus conséquent.

Avec le projet de PTGE et la création probable de nouvelles réserves de substitutions sur le secteur des Autizes, lors d'une rencontre, le SmVSA a expliqué à M. Quillet qu'il ne souhaitait pas se démunir de ses propriétés.

M. Quillet a alors proposé un échange avec une parcelle de marais mouillés (prairie inexploitée et en cours d'enfrichement) sur la commune du Mazeau (C 92 contenance 2.0260ha) propriété de sa mère (Marie Quillet) libre de baux agricoles.

Il propose une soulte de 1 500 € ce qui équivaudrait à évaluer la prairie à 1 500 € de l'ha et la culture à 2 500 €.

Ce type de parcelle entre pleinement dans le contexte PTGE qui vise la restauration des prairies naturelles.

L'assemblée a déjà délibéré sur ce projet lors de son comité syndical du 27 septembre 2021 mais une erreur sur la surface cadastrale rend invalide cette décision.

Envoyé en préfecture le 29/03/2023
Reçu en préfecture le 29/03/2023
Publié le
ID : 085-258501634-20230327-DELIB462023-DE

Il est proposé à l'assemblée de prendre une nouvelle délibération :

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité décide :

- Annuler et remplacer par la présente la délibération N° 76CS27-09-2021
- Accepter la proposition et le principe de l'échange avec soulte globale de 1 500 € de la part du demandeur (Bernard QUILLET – EARL sous le Moulin)
- Que les frais d'échanges seront à charge du demandeur
- Autoriser le Président ou le Vice-Président à signer les actes d'échanges et tous les documents nécessaires à la réalisation de cette action.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes